



LE RÔLE DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

Voici la description de cette fonction telle qu'elle a été pensée lors des éditions 2021, 2022 et 2023.

Le rôle de la personne de confiance

- ✓ La personne de confiance ne représente pas sa coopérative mais agit en tant qu'écouter·e et relais neutre. Son rôle est de contribuer au bien-être des participant.e.s qui font appel à elle, **en offrant un espace d'écoute sans jugement.**
- ✓ Tous les échanges **sont confidentiels.** La personne de confiance ne partage aucune information dont elle a connaissance sans le consentement de l'informant.e.
- ✓ Sa priorité, dans l'accueil de la parole, est donc le respect de la volonté des écoutant.e.s et surtout **le respect du consentement sur toute action à prendre.**
- ✓ La personne de confiance joue un rôle de relais avec la coordination et/ou des structures spécifiques lorsque cela est pertinent.e (services de santé, soutien aux victimes, police,...) selon les préférences de l'informant.e.

En tant que personne de confiance, vous êtes la première ligne de contact pour les personnes susceptibles d'être victimes de harcèlement ou d'autres types de violences et de discriminations. Vous leur offrez une oreille attentive et des conseils sur les prochaines étapes à suivre.

Les principes clés à suivre dans ce rôle sont :

- Garantir une réponse dans un délai raisonnable
- Garantir l'anonymat et la confidentialité
- Centrer le consentement de la ou des personne-s ciblée-s par l'acte
- Écouter activement
- Proposer des démarches simples
- Limiter le nombre d'interlocuteur·ices
- Vérifier la présence de conflits d'intérêts (ex : l'auteur·ice ou la victime est responsable de la prise de sanctions)

Ce que la personne de confiance n'est pas/ne fait pas

- ✓ La personne de confiance n'est ni avocate, ni psychologue. Elle est un point de contact, une première écoute et, si souhaité, un soutien et une personne ressource.
- ✓ La personne de confiance ne décide pas d'actions ou de sanctions à prendre ; il s'agit de la responsabilité de l'équipe organisatrice de la Bigre. Elle peut cependant jouer un rôle de conseil si cela lui est demandé.

Nous avons créé différents outils pour faciliter le rôle de la personne de confiance :

- Un guide ou une guidance,
- Une procédure.

Rétribution : 500 euros HTVA pour le binôme de personnes de confiance pour les 4.5 jours.